

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 JUILLET 2007

Membres en exercice : 16
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 13

M. Michel COUSSEAU est arrivé à 19H25.

L'an deux mille sept, le trois juillet, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **26 juin 2007.**

Présents : THERON Marie-France, BLANCHARD Jean, CAZIMAJOU Didier, BARBAS Daniel, Adjoints – COUSSEAU Michel, HAVERLAN Dominique, DULUGAT Caroline, LAFARGUE Marie-Laure, VAUDON Nadège, SECHAUD Jacky, Conseillers Municipaux.

Absents avec délégation : LALANDE François (pouvoir à THERON Marie-France), MERELLE Liliane (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), CLAEYS Frédéric (pouvoir à BARBAS Daniel).

Absents excusés : MARTINES Valérie, MICHY Fabrice

Absents : BEGUE Carole

Secrétaire de séance : VAUDON Nadège

DELIBERATIONS

AMENAGEMENT DU PARKING ET DES V.R.D. DE L'ESPACE CULTUREL « LA FORGE »

Monsieur Michel COUSSEAU n'a pas participé à cette délibération. Il avait donné pouvoir à Madame Nadège VAUDON.

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le choix de la Commission d'Appel d'offres (réunion du 28 juin 2007) et autorisé le Maire à signer le marché, pour les travaux d'aménagement du parking et des V.R.D. de l'Espace Culturel « La Forge » avec l'Entreprise SATTANINO – La Seleyre – BP 1 – 33360 LATRESNE.

Montant du marché de base retenu	115.316,00 € HT
Montant des options retenues	5.000,00 € HT
TOTAL RETENU	120.316,00 € HT

CREATION D'UN PARVIS A L'ESPACE CULTUREL « LA FORGE »

Monsieur Michel COUSSEAU n'a pas participé à cette délibération. Il avait donné pouvoir à Madame Nadège VAUDON.

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le choix de la Commission d'Appel d'offres (réunion du 28 juin 2007) et autorisé le Maire à signer le marché, pour les travaux d'aménagement du parvis de l'Espace Culturel « La Forge » avec l'Entreprise SATTANINO – La Seleyre – BP 1 – 33360 LATRESNE.

Montant du marché de base retenu	46.688,00 € HT
Montant des options retenues	1.150,00 € HT
TOTAL RETENU	47.838,00 € HT

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) ou d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture de la composition du nouveau bureau de la Clé des Vignes :
Présidente : Mme Florence ENGEL ; Secrétaire : Mme Catherine RICARD ; Trésorier : M. Marc GAYRAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.